

COMPTE RENDU
Séance du 4 Septembre 2020.

L'an deux mil vingt le 4 septembre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

Présents: Geneviève CAROF, Philippe PAULET, Elisabeth LHERAUX, Frédéric JOUSSELIN, Brigitte TRAVERS, Catherine BLERIOT, Pierre BIEUVILLE, Thomas GUYOMARC H, Arnaud DUFOSSE et Laurent GARDIN.

Absent : Jean-Luc CAILLIE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAULT.

Nombre de membres en exercice: 11

Nombre de membres présents: 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation: 31/08/2020.

Objet : Câble haute tension.

Le SIEGE a transmis un devis estimatif de travaux rue de Pacy, à titre d'information pour enterrer un câble haute tension du transformateur jusqu'à la coiffeuse et Impasse du Vallot, ainsi pour changer les lampadaires dans ce même secteur.

Objet : convention de reversion de subvention entre la commune de Boisset les Prévanches et le SIVOS.

Le SIVOS souhaite la création en 2020 d'un parking rue Sainte Geneviève aux abords de l'école afin de permettre aux parents d'élèves de se garer et de sécuriser les entrées et sorties de classe.

Dans le cadre des subventions accordées par le Conseil Départemental de l'Eure au titre des amendes de police, Madame Le Maire propose de présenter un dossier de travaux de mise en sécurité. L'estimation des travaux a été réalisée par une entreprise et s'élève à la somme de 7 290 euros TTC.

Après avoir oui et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De réaliser ces travaux
- Charge Madame le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Eure au titre des amendes de police
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIVOS, telle qu'elle figure en annexe de cette délibération.

Objet : affaire ORANGE.

Le juge des référés a fixé une audience au 15/09/2020 en salle des audiences au Tribunal administratif de Rouen.

Le conseil municipal décide de contacter Maître Richer afin de lui demander conseil ; il va être demandé l'annulation des dommages et intérêts réclamés à la commune.

La Préfecture de l'Eure a rejeté le second arrêté du Maire qui interdisait l'accès du chemin rural N° 2 aux véhicules lourds.

Il est décidé de prendre contact avec Monsieur Cyril Bonduelle afin que ce dernier organise une conciliation avec ORANGE pour tenter d'implanter l'antenne à un autre endroit dans la Commune.

Objet : Affaire GOULET/CORRE.

Monsieur Corre ayant fait un appel interjeté devant la Cour administrative de Douai, Maître LAFONT a contacté Madame le Maire pour savoir si la commune souhaitait être représentée devant la Cour, moyennant des frais d'honoraires de 3 000 euros TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas être représenté.

Questions diverses.

- Contacts SFR pour le téléphone à la mairie : à comparer avec Orange
- Un courrier a été transmis par M. et Mme. POL demandant une abrogation partielle du PLU, la parcelle AB 46 ayant été classée en zone N alors que la parcelle AB 45 a été classée en zone UA (alors que ces deux parcelles forment une unité foncière). Un courrier va être envoyé à M. et Mme. POL pour un complément d'informations.
Madame le Maire va contacter le service urbanisme de la SNA.
- Elagage : il faut procéder à divers élagages dans la commune ; des devis à diverses entreprises vont être demandés.
- Il est constaté qu'il y a encore des cailloux sur le chemin de la Grande Brèche, malgré le passage d'Eiffage pour remettre en l'état ce chemin.
- Rue de Pacy, suite à des orages mi-août, des inondations ont eu lieu. L'entreprise Raoult est intervenue et a aspiré les caniveaux ; il a été constaté des morceaux de débris de ravalement suite aux travaux du café des Prévanches.
- Lorsque des nuisances sont constatées dans la commune, Madame le Maire rappelle que les administrés peuvent téléphoner directement à la gendarmerie.
- Création des parkings aux abords de l'école : grand nombre de personnes a manifesté un contentement mais un courrier va être transmis aux parents d'élèves pour rappeler les bonnes règles à respecter (il est constaté que certaines personnes continuent de se garer n'importe où).
- Mur de la mairie : des conseillers vont se réunir un week-end pour réparer ce mur.
- Remise des lots aux enfants au concours de dessins durant le confinement par le comité des fêtes les 13 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.